## Consultation publique sur l'examen de la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées

L'Union européenne (UE) compte environ 80 millions de personnes handicapées qui sont souvent confrontées à des obstacles qui les empêchent de participer pleinement à tous les aspects de la vie, au même titre que les autres citoyens. Dans le cadre de son engagement visant à éliminer ces obstacles et à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, l'UE est devenue partie à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (ciaprès «convention des Nations unies»). La mise en œuvre de la convention, actuellement en cours, relève de la responsabilité des institutions européennes et des États membres. L'Union ne peut agir que dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par les traités européens. Le comité des Nations unies sur les droits des personnes handicapées a effectué une première évaluation de la mise en œuvre de la convention par l'UE. Il estime que des progrès ont été réalisés, mais formule aussi certaines recommandations pour l'avenir.

Au niveau de l'UE, la convention des Nations unies est mise en œuvre par l'intermédiaire de la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées. Cette stratégie définit huit grands domaines d'action au niveau de l'UE: l'accessibilité, la participation, l'égalité, l'emploi, l'éducation et la formation, la protection sociale, la santé et l'action extérieure. La stratégie étant parvenue à miparcours, la Commission européenne lance la présente consultation publique afin d'en évaluer les effets et de s'assurer que la politique de l'UE reste adaptée aux besoins et aux droits des personnes handicapées.

Le questionnaire ci-après vous demande votre avis sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent au niveau de l'UE, ainsi que sur les difficultés rencontrées par les personnes ayant un handicap et la manière dont l'Union devrait les traiter. Les citoyens, les organisations, les pouvoirs publics, les entreprises, les universitaires et d'autres parties prenantes sont invités à y répondre.

Les résultats de la consultation serviront à évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées et à repérer les lacunes qu'il convient de combler au niveau de l'UE pour que les personnes handicapées puissent participer pleinement à la vie de la société, comme tous les autres citoyens.

La participation à l'enquête devrait prendre une vingtaine de minutes. Veuillez envoyer ce document pour le 18.03.2016 au plus tard, à l'adresse électronique suivante:

EMPL-C3-CONSULTATION@ec.europa.eu

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Veuillez noter que nous n'utiliserons l'intégralité de votre contribution que si votre nom ou celui de votre organisation (si vous répondez au nom d'une organisation ou d'une institution) est indiqué. Si vous ne souhaitez pas donner votre nom, vous pourrez uniquement rédiger un commentaire général.

Si vous acceptez d'indiquer votre nom ou celui de votre organisation, vous pouvez tout de même demander que vos réponses restent anonymes lorsque les résultats seront publiés.

- Oui, j'accepte d'indiquer mon nom ou celui de l'organisation/de l'institution que je représente (la consultation démarre)
- Je préfère rédiger un commentaire général (aller à la question 4.5)

La <u>déclaration relative à la protection des données</u> dans le cadre de la présente consultation est disponible en ligne.

### 1. Autorisation de publication

Les contributions reçues peuvent être publiées sur le site web de la Commission européenne, avec l'identité du répondant. Acceptez-vous que votre contribution soit publiée sous votre nom?\*

- o J'accepte que ma contribution soit publiée sous le nom indiqué
- o Ma contribution peut être publiée mais le nom doit rester anonyme
- o Je ne souhaite pas que ma contribution soit publiée

# 2. Profil du répondant

Veuillez cocher les options vous concernant.

- 2.1 Vous répondez:\*
  - o en tant que citoyen, en votre nom propre
  - o au nom d'une organisation (aller à la question 2.11)
- **2.2** Quel est votre nom?\*

  [texte libre]
- 2.3 Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?\*
  - Moins de 18 ans
  - o 19-30 ans
  - o 31-49 ans
  - o 50-65 ans
  - Plus de 66 ans
- **2.4** Quel est votre sexe?\*
  - o Féminin
  - Masculin

- Autre
- Sans réponse
- **2.5** Présentez-vous un handicap, c'est-à-dire une incapacité durable dont l'interaction avec divers obstacles peut vous empêcher de participer à la société de manière pleine et effective, au même titre que les autres personnes?\*
  - Oui (ne pas répondre à la question 2.7)
  - Non (aller à la question 2.7)
  - Sans réponse
- 2.6 Votre handicap a-t-il été officiellement reconnu?\*
  - o Oui
  - o Non
- 2.7 Non\*
  - Je m'occupe d'une/de plusieurs personne(s) ayant un handicap en tant que membre de la famille ou d'aidant non rémunéré
  - Je m'occupe de personnes handicapées en tant que soignant professionnel (emploi rémunéré)
  - Je travaille avec une personne handicapée/j'emploie une personne handicapée
  - o Je ne suis pas directement concerné par les questions liées au handicap
  - Autre [texte libre de 200 caractères maximum]
- **2.8** De quel pays êtes-vous ressortissant?\* [texte libre]
- **2.9** Dans quel pays vivez-vous?\* [texte libre]
- **2.10** À l'heure actuelle, occupez-vous un emploi ou poursuivez-vous des études ou une formation?\*
  - Je travaille dans le secteur privé
  - o Je travaille dans le secteur public
  - J'effectue un travail rémunéré dans une organisation de la société civile (organisation de personnes handicapées, p. ex.)
  - o J'effectue un travail non rémunéré (bénévolat, p. ex.)
  - Je poursuis des études/une formation
  - Je suis retraité
  - Je suis au chômage
  - Sans réponse

(Les questions 2.11 à 2.16 sont destinées uniquement aux organisations. Vous ne devez pas y répondre si vous êtes un particulier)

- **2.11** Quel est le nom de votre organisation?\*

  [texte libre]
- 2.12 Quel type d'organisation représentez-vous?\*
  - Secteur privé
  - Secteur public
  - Organisation non gouvernementale (ONG)
  - Organisation de personnes handicapées (réservé aux organisations dans lesquelles des personnes handicapées occupent des postes de direction ou sont membres du conseil d'administration)
  - Autre [texte libre de 200 caractères maximum]
- 2.13 À quel niveau votre organisation exerce-t-elle ses activités?\*
  - Au niveau international
  - o Au niveau de l'UE
  - Au niveau national
  - Au niveau régional ou local
- 2.14 Votre organisation est-elle inscrite au registre de transparence de l'UE?\*
  - o Oui
  - O Non (aller à la question 2.16)
- **2.15** Quel est son numéro d'identification?\* [texte libre]

(Registre de transparence de l'UE):

- 2.16 Votre organisation emploie-t-elle des personnes handicapées?\*
  - o Oui
  - o Non

#### 3. Votre avis sur la situation actuelle des personnes handicapées

3.1 Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes:\*

	Tout à fait d'accord	D'accor d	Neutre	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas
Les personnes handicapées peuvent participer pleinement aux activités quotidiennes, comme les autres citoyens						

Les personnes handicapées ont les mêmes droits que les autres citoyens			
Les personnes handicapées sont confrontées à des discriminations dans leurs activités quotidiennes en raison de leur handicap			
Les citoyens de I'UE atteints de handicaps ont plus de difficultés à s'installer dans un autre État membre que les autres citoyens de I'UE			

- **3.2** Parmi les problèmes suivants, quels sont ceux qui vous semblent les plus importants pour les personnes handicapées? [entre 1 et 5 réponses possibles]
  - o Manque d'accès à l'environnement bâti
  - Manque d'accès aux transports
  - o Manque d'accès à internet et aux technologies de communication
  - Manque d'accès à d'autres biens et services
  - o Inégalité des chances sur le marché du travail
  - o Inégalité des chances dans l'enseignement
  - Manque de soutien aux parents d'enfants handicapés (enseignement ou services thérapeutiques appropriés, p. ex.)
  - Inégalité d'accès aux soins de santé (médecins, hôpitaux, etc.) et à des services d'aide adaptés à l'âge des enfants
  - Obstacles à la libre circulation au sein de l'UE
  - Discriminations (y compris les doubles discriminations, comme d'être une femme ou un enfant ayant un handicap)
  - Difficulté à vivre de manière indépendante (séjour dans un grand établissement résidentiel et/ou manque de services de proximité)
  - o Difficulté à participer à la vie politique et à la vie publique
  - Difficulté à participer à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux activités sportives
  - Difficultés liées à la conception de la législation du travail ou des systèmes de protection sociale (perte de l'allocation d'invalidité en cas d'accès au marché du travail, quel que soit le montant du salaire, p. ex.)
  - Difficultés à faire entendre leur point de vue sur des questions qui les concernent

- Manque de formation sur le handicap des professionnels pouvant être amenés à s'occuper de personnes handicapées durant leur carrière (enseignants, médecins ou avocats, p. ex.)
- Pauvreté et faible revenu
- o Obstacles à la reconnaissance et à l'exercice de la capacité juridique
- Mauvais traitements (violence, abus, négation de la liberté et de la dignité)
- **3.3** Y a-t-il des difficultés particulières auxquelles les enfants handicapés sont confrontés et qui sont différentes de celles rencontrées par les handicapés adultes? [texte libre de 300 caractères maximum]
- **3.4** Avez-vous été personnellement confronté à un ou plusieurs des problèmes évoqués dans la question précédente (3.2)?\*
  - o Qui
  - Uniquement de manière indirecte, à travers l'expérience de membres de ma famille
  - o Uniquement de manière indirecte, à travers l'expérience d'amis
  - o Uniquement de manière indirecte, à travers l'expérience de collègues
  - Non
  - Sans réponse
- **3.5** Y a-t-il d'autres domaines dans lesquels la vie des personnes handicapées pourrait être améliorée?
  - Oui [texte libre de 200 caractères maximum]
  - o Non
  - Sans réponse
- **3.6** Connaissez-vous la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées?\*
  - o Oui
  - o Non
  - Sans réponse

# 4. Effets de la mise en œuvre de la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées

**4.1** Cinq ans après l'adoption de la stratégie, dans quelle mesure la situation des personnes handicapées s'est-elle améliorée dans les domaines prioritaires de la stratégie indiqués ci-après?\*

	Dans une très large mesure	Dans une large mesure	Dans une certaine mesure	Légèrement	Pas du tout
Accessibilité aux biens et					
services, y compris aux					
services publics et aux					
dispositifs d'assistance.					
Participation à la société:					
<ul><li>bénéficier des</li></ul>					
avantages de la					
citoyenneté européenne;					
– éliminer les entraves					
administratives et					
comportementales à une					
participation totale et					
équitable;					
– fournir des services de					
proximité de qualité, y					
compris l'accès à une					
aide personnalisée.					
Égalité:					
lutter contre la					
discrimination fondée sur					
le handicap.					
Emploi:					
gagner sa vie sur le					
marché du travail					
classique.					
Éducation et formation:					
éducation accessible à					
tous et apprentissage					
tout au long de la vie					
pour les élèves et les					
étudiants handicapés.					
Protection sociale:					
conditions de vie					
décentes.					
Santé:					
égalité d'accès aux					
services de santé et aux					
établissements qui les					
délivrent.					

Action extérieure: promouvoir les droits des personnes handicapées			
dans le cadre de l'action			
extérieure de l'UE.			

- Sans réponse
- **4.2** Quels sont les facteurs déterminants pour accomplir des progrès, même limités?\*

(plusieurs réponses possibles)

- Action politique de l'UE
- Utilisation de fonds de l'UE
- Actions au niveau national
- Initiatives privées
- Opinion publique/évolution des mentalités
- Conditions économiques
- o Nouvelles découvertes scientifiques et/ou évolution technologique
- Actions de sensibilisation de la part des groupes d'intérêt et des organisations non gouvernementales (ONG)
- o Activités de lobbying
- Autres activités politiques ayant eu des répercussions sur la politique en matière de handicap
- o Je ne sais pas

Vous pouvez, si vous le souhaitez, ajouter des remarques ou donner des exemples: [texte libre de 300 caractères maximum]

- **4.3** Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes satisfait des actions entreprises ces cinq dernières années (2010-2015) pour améliorer la situation des personnes handicapées:\*
  - Très satisfait
  - Satisfait
  - o Relativement satisfait
  - o Insatisfait
  - Je ne sais pas
- **4.4** Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à des progrès plus rapides?\* (plusieurs réponses possibles)
  - o Manque de moyens humains et financiers
  - Manque de volonté politique
  - Absence de législation appropriée
  - o Limites du pouvoir d'action de l'UE
  - Manque d'engagement des personnes handicapées
  - Manque de sensibilisation parmi les personnes non handicapées
  - Situation économique
  - Manque de pression sociale

- Stigmatisation du handicap
   Manque de compréhension des décideurs politiques de la spécificité des besoins liés au handicap
   Autre [texte libre de 100 caractères maximum]

**4.5** Commentaire général: [texte libre de 1 500 caractères maximum]